

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Séance du 13 janvier 2025

N° 03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 7 janvier 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRÉSENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Joseph VALPARAISO, Ange CASTELLOTTI, Guillaume CASCIARI, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Armelle COLIN.

EXCUSÉS : Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Vincent GUIGOU, Carol IVARS.

PROCURATIONS : Laurette GUIGOU donne procuration à Joseph VALPARAISO.
Pauline MOUGENOT donne procuration à Armelle COLIN.
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Guillaume CASCIARI.

Adhésion à l'Agence technique départementale Var Ingénierie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 06 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

Cet établissement s'est constitué le 27 novembre 2024 sous l'appellation "Var Ingénierie". Il a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Var du 06 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de Var Ingenierie relative à la constitution de l'établissement public administratif, agence technique départementale "Var Ingénierie", et à l'adoption de ses statuts en date du 27 novembre 2024

Vu la délibération de l'Assemblée générale de Var Ingénierie relative à l'adoption de son règlement intérieur et de son barème tarifaire en date du 27 novembre 2024

Considérant que l'objet de l'Agence technique départementale Var Ingénierie est d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale Var Ingénierie répond aux besoins d'ingénierie de la commune de Claviers, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les statuts et le règlement intérieur de l'agence technique départementale Var Ingénierie, joints en annexe de la présente délibération ;
- D'approuver l'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie
- De désigner :
 - Le Maire comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie
 - Monsieur Didier VALENTI, 1^{er} adjoint, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

